



**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 5571 du 25 janvier 2022 de Monsieur le Député Gusty Graas.**

Sur base de quels critères reconnaît la Ministère de la Santé la représentativité de la PV sur le plan national comme organisation la plus représentative des patients ?

La Patiente Verriedung asbl est une ASBL reconnue d'utilité publique et est conventionnée avec le ministère de la Santé depuis décembre 1998.

La Patiente Verriedung asbl a des liens avec le ministère de la Santé pour les questions en relation avec la prise en charge des patients, mais ce privilège n'est pas à confondre avec une représentativité sur le plan national comme organisation la plus représentative des patients.

Quelles sont les conditions d'adhésion à l'association ?

Le ministère de la Santé n'est pas impliqué dans l'élaboration des conditions d'adhésion établies par les associations elles-mêmes vis-à-vis de leurs membres.

Madame la Ministre, peut-elle m'indiquer le montant exact de la subvention touchée par la Patiente Verriedung asbl en 2019, 2020 et 2021, tout comme les critères servant à la base de calcul pour le montant des ces subventions ?»

Les frais de personnel et de fonctionnement utilisés dans le cadre de la convention en 2019 s'élevaient à 437.536,83 Euros.

Les frais de personnel et de fonctionnement utilisés dans le cadre de la convention en 2020 s'élevaient à 497.574,79 Euros.

Pour l'année 2021, le décompte n'a pas encore été finalisé.

Luxembourg, le 23 février 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert